# Programmes pour l'enfance et la famille

Instructions pour remplir les états financiers de 2017-18 dans le SIFE 2.0

#### **OBJECTIF**

La soumission des états financiers des programmes pour l'enfance et la famille sert à déterminer le niveau de prestation de services fournis et les dépenses et les recettes afférentes pour la période de déclaration.

#### Pour commencer

Ouvrez une session dans le SIFE 2.0 à l'aide de votre nom d'utilisateur et mot de passe.

Une fois votre session ouverte dans le SIFE 2.0, sélectionnez l'application pertinente pour les états financiers des programmes pour l'enfance et la famille: **P1718FIS**.

Après avoir sélectionné l'application pertinente, veuillez noter qu'au début de chaque nouveau cycle de production de rapports dans le SIFE 2.0, vous devrez configurer un profil, une fois, avant de commencer votre rapport.

- 1. Sous FICHIER → sélectionnez Préférences.
- 2. Sélectionnez Rapport financier → cliquez sur Configurer les membres.
- 3. Sélectionnez l'application de production de rapport pertinente à partir du menu déroulant « Connexion à la base de données ».
- À l'aide du menu déroulant, configurez « Afficher le libellé du membre comme : »
  DÉFAUT
- 5. Cliquez sur Appliquer et OK

Veuillez noter qu'il n'y a pas d'exigences pour l'appellation des fichiers pour les soumissions effectuées au moyen de SIFE 2.0. Afin de soumettre votre fichier, faites passer votre « Version de travail du destinataire » au statut « Active ». Consultez l'étape 10 pour obtenir plus de détails.

#### PRODUCTION DE RAPPORT DANS SIFE 2.0

La **liste des tâches** pour la soumission est répartie parmi les catégories suivantes pour vous aider à compléter votre soumission :

# 1. Soumission - Entrée et requête

- Entrée et résultats : Cette section comprend tous les tableaux qui doivent être remplis en ordre pour présenter la soumission au ministère.
- Rapports: La sélection d'un rapport vous permet d'imprimer les tableaux, d'exporter les données dans Excel et d'enregistrer les tableaux en format de rapport dans des fichiers PDF.
- Formats de validation : Les formats de validation sont résumés pour chaque tableau, c.-à.-d. les formulaires de validation fournissent une explication détaillée pour chaque cellule d'un tableau et indiquent les entrées permises ayant trait à ce tableau.

#### 2. Gestion de la soumission

- **Description et sommaire de la version :** Cette section dresse la liste des différentes versions du fichier et des notes applicables.
- Copiez les données vers la version du destinataire visible par l'AF : Cette section vous permet de copier votre soumission, de sorte que votre analyste financier (AF) puisse voir la soumission.
- Valider et envoyer pour l'approbation : Toutes les données saisies dans la soumission sont validées et, lorsque les erreurs et les avertissements ont été corrigés, le fichier peut passer à l'approbation.

# ENTRÉE ET RÉSULTATS : ORDRE DE SAISIE SUGGÉRÉ

Il est recommandé de remplir la soumission des états financiers dans l'ordre dans lequel les tableaux sont énumérés dans la section « Entrée et Résultats ». Commencez avec le premier tableau, Données sur les services, Soutien opérationnel – Employés du programme, Administration – Employés du programme, Dépenses, etc.

Veuillez aussi vous assurer de remplir le tableau « Respect des lignes directrices ».

Lorsque tous les tableaux sont complétés, imprimez les tableaux Certificat, Dépenses brutes rajustées et Subvention à partir de la section Rapports, faites signer les 3 rapports par 2 membres de votre entité qui sont autorisés à signer et faites-les parvenir au ministère (envoyer les copies numérisées par courriel à l'adresse childcarefunding@ontario.ca).

# Étape 1 : Données sur les services

#### **OBJECTIF**

Le tableau Données sur les services saisit les renseignements sur les éléments de données liés aux programmes pour l'enfance et la famille.

# COMMENT PROCÉDER

Dans le SIFE 2.0, sous **SOUMISSION – ENTRÉE ET REQUÊTE → ENTRÉE ET RÉSULTATS**, sélectionnez : « **Donnés sur les services** »

Déclarez la prestation de services pour chaque programme pour l'enfance et la famille applicable offert par votre entité :

- Visites faites par des parents ou des soignants
- Enfants desservis par mois
- Visites faites par des enfants
- · Parents ou de soignants desservis
- Nombre de familles desservies
- Professionnels qui participent à des ateliers et à des séminaires
- Renvois
- Protocoles ou liens officiels
- Parents ou de soignants qui participent à des ateliers et à des séminaires
- Les heures de formation, d'ateliers, d'événements médiatiques ou de conférences
- Heures de service direct
- Programmes ÉTP (\* Veuillez entrer <u>seulement l'ÉTP pour les SAD</u> lié à A466 –
  Services d'analyse des données; aucun autre ÉTP ne devrait être inclus ici.)

### \* CONSEIL!

Les données sur les services sur cette page doivent être saisies sans décimales. Les exceptions à cette règle sont les suivantes qui permettent 2 décimales :

- Nombre d'ÉTP
- Nombre d'heures de formation, d'ateliers, d'événements médiatiques ou de conférences

# Étape 2 : Soutien opérationnel - Employés du programme

#### **OBJECTIF**

Ce tableau sert à recueillir les données concernant le nombre d'employés, l'équivalent temps plein du personnel (ÉTP) ainsi que les salaires et les avantages sociaux des personnes qui fournissent le **soutien opérationnel** aux programmes pour l'enfance et la famille.

# **COMMENT PROCÉDER**

Sous SOUMISSION – ENTRÉE ET REQUÊTE → ENTRÉE ET RÉSULTATS, sélectionnez : « Soutien opérationnel – Employés du programme »

Remplissez les cellules suivantes pour chaque programme pour l'enfance et la famille applicable qui est fourni par votre entité :

- Description du Personnel de programme : Titre/Poste
- Nombre d'employés : Le nombre de personnes occupant ce poste.
  - o Un **nombre entier** est requis pour désigner une personne, peu importe si elle occupe le poste à temps plein ou à temps partiel.
- Équivalent temps plein (ÉTP) :
  - Voir ci-dessous pour le calcul de l'ÉTP.

#### Salaires :

Les salaires comprennent ce qui suit : les paiements pour toutes les personnes à temps plein, à temps partiel, temporaires, occasionnelles, stagiaires ou autres employés. Cette ligne comprend les primes versées, les heures supplémentaires, les vacances et autres rémunérations pécuniaires directes versées aux employés. Les avantages sociaux ne doivent pas être inclus dans cette colonne.

# Avantages sociaux (par programme pour tout le personnel) :

 Ce poste comprend les avantages sociaux obligatoires (RPC, AE et Impôt-santé des employeurs), ainsi que d'autres avantages sociaux (CSPAAT, prestations de maternité additionnelles). Les avantages sociaux sont dans l'ensemble déclarés dans la colonne « Avantages sociaux ».

# • Employés du programme - Suppléance et relève

 Entrez le total des dépenses de suppléance et relève pour le personnel de programme. Les exemples de dépenses à inclure dans cette ligne sont les salaires pour le personnel de suppléance/relève.

# CALCUL DE L'ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ÉTP)

ÉTP = (nombre d'heures travaillées au cours de l'année)/(35 heures/semaine X 52 semaines)

Par exemple, si un employé à temps partiel travaille 15 heures par semaine, l'ÉTP = **0,43 ÉTP** (15 heures X 52 semaines)/(35 heures X 52 semaines)

REMARQUE : Pour décider si le personnel doit être déclaré dans ce tableau ou dans le tableau « Administration – Employés du programme », il faut se poser la question suivante :

# « Le poste existerait-il encore si le programme pour l'enfance et la famille était fermé? »

Si le poste continue d'exister, il faut le déclarer dans le tableau « Administration – Employés du programme ». Dans le cas contraire, déclarez-le dans le tableau « Soutien opérationnel – Employés du programme ».

### \* CONSEIL!

Un message d'erreur apparaîtra si l'ÉTP du personnel déclaré excède le nombre d'employés entrés, par ligne. Prenez note que **TOUS** les messages d'erreur devront être corrigés avant de faire passer votre soumission au statut « active ».

# Étape 3 : Administration – Employés du programme

### **OBJECTIF**

Ce tableau sert à recueillir les données concernant le nombre d'employés, l'équivalent temps plein du personnel (ÉTP) ainsi que les salaires et les avantages sociaux des personnes qui fournissent le **soutien administratif** aux programmes pour l'enfance et la famille.

Les coûts d'administration qui peuvent être logiquement attribués à la prestation des programmes pour l'enfance et la famille sont considérés comme des coûts d'administration. Ce tableau doit inclure les charges de personnel à recouvrer auprès des services centraux (par exemple, les TI, les ressources humaines, les finances, etc.). Dans la mesure du possible, ce tableau doit aussi indiquer le nombre d'employés et d'ÉTP pour les charges à recouvrer.

# **COMMENT PROCÉDER**

Sous SOUMISSION – ENTRÉE ET REQUÊTE → ENTRÉE ET RÉSULTATS, sélectionnez : « Administration – Employés du programme »

Suivez les mêmes étapes que celles décrites à l'étape 2 (de la page 5) pour déclarer le personnel, l'équivalent temps plein, les salaires et les coûts des avantages sociaux.

REMARQUE : Pour décider si le personnel doit être déclaré dans ce tableau ou dans le tableau « Soutien opérationnel — Employés du programme », il faut se poser la question suivante :

# « Le poste existerait-il encore si le programme pour l'enfance et la famille était fermé? »

Si le poste continue d'exister, il faut le déclarer dans le tableau « Administration – Personnel du programme ». Dans le cas contraire, déclarez-le dans le tableau « Soutien opérationnel – Personnel du programme ».

### \* CONSEIL!

Un message d'erreur apparaîtra si l'ÉTP du personnel déclaré excède le nombre d'employés entrés, par ligne. Prenez note que **TOUS** les messages d'erreur devront être corrigés avant de faire passer votre soumission au statut « actif ».

# Étape 4 : Dépenses

#### **OBJECTIF**

Ce tableau saisit les renseignements sur les dépenses brutes et les recettes compensatoires pour les programmes pour l'enfance et la famille par code d'identification.

# **COMMENT PROCÉDER**

Sous SOUMISSION – ENTRÉE ET REQUÊTE → ENTRÉE ET RÉSULTATS, sélectionnez :« Dépenses brutes rajustées »

Le tableau « Dépenses » regroupe les quatre sections suivantes :

- Section 1 : Dépenses de fonctionnement
- Section 2 : Dépenses d'administration
- Section 3 : Dépenses de Cheminer Ensemble (Applicable seulement aux destinataires du financement de Cheminer Ensemble. Les destinataires qui reçoivent le financement pour le Cheminer Ensemble sont tenus de seulement déclarer les dépenses totales relatives à l'allocation spécifique au Cheminer Ensemble sous la section de dépenses générales.)
- Section 4 : Recettes compensatoires

Les sections se divisent ensuite en différentes catégories. Les dépenses doivent être déclarées dans les catégories pertinentes dans lesquelles les dépenses des programmes pour l'enfance et la famille fournis par votre entité sont engagées.

# Dépenses brutes

Les dépenses brutes sont définies comme étant le **total des dépenses**, peu importe si le financement est fourni par le ministère, par des contributions municipales ou par d'autres recettes compensatoires. Toutes les dépenses pour les programmes pour l'enfance et la famille, **quelle que soit la source de financement**, doivent être incluses dans ce tableau.

### Note relative aux salaires et aux avantages sociaux

Les salaires administratifs sont reportés du tableau « Administration – Employés du programme ». Les salaires relatifs à « Soutien opérationnel – Employés du programme » doivent être déclarés dans ce tableau.

Il faut noter que la somme des lignes doit correspondre au total d'Employés du programme qui se trouve dans le tableau « Soutien opérationnel – Employés du programme ».

- Salaires et avantages sociaux Personnel de ligne, et
- Salaires et avantages sociaux Soutien à la gestion et le fonctionnement

#### Note relative à l'administration :

La limite de 10 % sur les dépenses d'administration pour les programmes pour l'enfance et la famille est calculée après application des autres recettes compensatoires d'administration aux dépenses d'administration.

# Note relative aux dépenses :

Le ministère de l'Éducation a entrepris une approche de statu quo modifiée pour la présentation des dépenses. À ce titre, pour assurer la constance, les entités sont priées de s'en remettre aux lignes directrices précédentes lorsqu'elles décident dans quelle ligne présenter certaines dépenses. Pour toute autre question, veuillez communiquer avec votre analyste financier.

\* Un **message d'avertissement** apparaîtra dans la page d'avertissement si les dépenses sont déclarées dans un programme qui ne comporte pas d'allocation. Les messages d'avertissement ne vous empêchent pas de promouvoir votre soumission au statut « actif ».

# Étape 5 : Remboursement de TNÉM

### **OBJECTIF**

Ce tableau ne concerne que les Conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et capture les dépenses de TNÉM du CADSS. Si l'entité déclarante n'est pas un CADSS, aucune entrée d'information n'est autorisée ou requises dans ce tableau.

# **COMMENT PROCÉDER**

# Sous SOUMISSION – ENTRÉE ET REQUÊTE → ENTRÉE ET RÉSULTATS, sélectionnez : « Remboursement de TNÉM »

Sélectionnez « Remboursement de TNÉM » et déclarez le montant total des dépenses consacré au TNÉM. Le TNÉM est un programme basé sur les demandes, la sous-utilisation des fonds en TNÉM se résultera par un recouvrement par le ministère et les dépenses au-dessus de l'allocation de TNÉM seront financées par le ministère.

# Étape 6 : Subvention

#### **OBJECTIF**

Le montant de la subvention au titre des programmes pour l'enfance et la famille est calculé dans ce tableau. Les niveaux de dépenses, le partage des frais exigés et la flexibilité financière, conformément aux politiques établies dans le document « Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des programmes pour l'enfance et la famille de l'Ontario 2017 », sont pris en considération dans le calcul de la subvention.

# Ce tableau comprend 3 sections :

- 1. Subvention à entière flexibilité
- 2. Subvention à flexibilité limitée
- 3. Subvention sans flexibilité

# COMMENT PROCÉDER

# Sous SOUMISSION – ENTRÉE ET REQUÊTE → ENTRÉE ET RÉSULTATS, sélectionnez : « Subvention »

La saisie de données n'est pas requise pour ce tableau, puisque toutes les données requises ont été préchargées ou sont tirées d'autres montants des tableaux de la soumission. L'allocation pour les programmes pour l'enfance et la famille devrait être vérifiée par rapport à l'annexe D de votre entente de services signée. Les dépenses qui se trouvent dans ce tableau sont tirées des Dépenses brutes rajustées du tableau Dépenses dans la présente soumission.

Section 1 – Subvention à entière flexibilité. Cette section calcule la subvention pour les 3 codes d'identification qui ont une flexibilité financière entière (A462 – Centres de la petite enfance de l'Ontario, A466 – Services d'analyse des données, A525 – Développement de la petite enfance – Planification – Régulier.)

- Les subventions pour ces codes d'identification sont calculées comme étant le montant le plus bas de l'allocation et des dépenses brutes respectives rajustées présentées dans le tableau Dépenses.
- Tout excédent d'une allocation non utilisée de cette section peut être appliqué à la section 2 – Subvention à flexibilité limitée, seulement si la section 2 comporte une allocation.
- L'application de la flexibilité est indiquée dans la colonne « Application de la flexibilité ».

Section 2 – Subvention à flexibilité limitée. Cette section calcule la subvention pour les codes d'identification et les programmes, A525 – Développement de la petite enfance — Planification – Autochtone, Cheminer Ensemble – Fonctionnement continuant et Cheminer Ensemble – Fonctionnement unique, qui ont des flexibilités financière limitées.

- La subvention pour ces codes d'identification est calculée comme étant le montant le moins élevé de l'allocation et des dépenses brutes respectives rajustées présentées dans le tableau Dépenses.
- Les fonds peuvent être transférés vers le code d'identification A525 –
  Développement de la petite enfance Planification Autochtone, mais ne peuvent pas être retirés de celle-ci.
- Les fonds peuvent être transférés entre les programmes de Cheminer Ensemble
  Fonctionnement continuant et de Cheminer Ensemble Fonctionnement unique.

Section 3 – Subvention sans flexibilité. Cette section calcule la subvention pour les trois codes d'identification qui ont des fonds de la catégorie sans flexibilité (A386/A387 – Centres de ressources sur la garde d'enfants, A520 — Partir d'un bon pas pour un avenir meilleur et A386 – TNÉM, Cheminer Ensemble – Immobilisation unique.)

- Le TNÉM est un programme basé sur les demandes. La subvention serait rajustée pour refléter les demandes faites dans le cadre de ce programme.
- Les fonds ne peuvent pas être transférés vers ou hors de ces programmes.

# Étape 7 : Emplacement des programmes

### **OBJECTIF**

Le ministère de l'Éducation recueille des données sur les emplacements des programmes pour l'enfance et la famille qui sont situés à travers la province.

# COMMENT PROCÉDER

Sous SOUMISSION – ENTRÉE ET REQUÊTE → ENTRÉE ET RÉSULTATS, sélectionnez : « Emplacement des programmes »

- Veuillez inclure dans ce tableau les emplacements de TOUS les sites où des programmes pour l'enfance et la famille sont offerts et soutenus par un financement du ministère de l'Éducation.
- Les adresses saisies doivent être faciles à trouver avec un moteur de recherche sur Internet, tel que Google Maps.

# Étape 8 : Respect des lignes directrices

#### **OBJECTIF**

Cette section exige que votre entité atteste qu'elle respecte l'entente de service en vigueur avec le ministère de l'Éducation. Elle doit aussi attester que les dépenses engagées visaient à soutenir les programmes pour l'enfance et la famille, comme l'indique la présente soumission.

# **COMMENT PROCÉDER**

# Sous SOUMISSION – ENTRÉE ET REQUÊTE → ENTRÉE ET RÉSULTATS, sélectionnez :« Respect des lignes directrices »

- Lire l'avertissement sur le respect des lignes directrices et confirmer si votre soumission est conforme en sélectionnant « OUI » ou « NON ». Un choix doit être fait afin de faire passer votre soumission au statut « active ».
- Ensuite, sous « Personne-ressource », fournissez les coordonnées de la personne qui est la plus apte à répondre à toute question concernant les renseignements contenus dans la présente soumission. Votre analyste financier communiquera avec cette personne-ressource s'il devait avoir des questions concernant la soumission.
- Sous « Signataire autorisé 1 » et « Signataire autorisé 2 », entrer les coordonnées de deux personnes qui sont autorisées à approuver l'information financière présentée au ministère dans la soumission dans le SIFE. Des exemples des signataires autorisés sont : les gestionnaires des finances, les directeurs des finances, les membres du conseil, les membres du conseil d'administration, le président, etc.

# Étape 9 : Avertissements et Erreurs

#### **OBJECTIF**

Cette section de la soumission relative aux états financiers a été créée afin de rationaliser les procédures d'examen effectuées par les analystes financiers du ministère au cours du processus. En les incluant dans le document de soumission, votre entité est en mesure de corriger toute incohérence avant d'activer la soumission. Cela permettra d'accélérer le processus d'examen du ministère et de réduire le nombre de questions dont votre entité devra assurer un suivi.

# **COMMENT PROCÉDER**

# Sous SOUMISSION – ENTRÉE ET REQUÊTE → ENTRÉE ET RÉSULTATS, sélectionnez : « Avertissements » et « Erreurs »

- Sélectionnez « Avertissements » et faire le suivi de tous les éléments où une cellule « OUI » est en surbrillance rouge et fournissez une explication dans la colonne Explication de l'avertissement, afin de faire passer votre soumission au statut « active ».
- Sélectionnez « Erreurs » et si une cellule est en surbrillance rouge dans le haut de la page, il y a une erreur à corriger dans la soumission. Décelez l'erreur dans ce tableau, corrigez-la en faisant référence au tableau concerné. Une définition de l'erreur est fournie dans la colonne Description.

#### \* CONSEIL!

Vous ne pouvez pas faire passer votre soumission au statut « ACTIF » si vous n'avez pas examiné et corrigé TOUS les messages d'erreur.

# Étape 10 : Gestion de la soumission

#### **OBJECTIF**

La section Gestion de la soumission permet de valider votre fichier et d'envoyer la soumission au ministère.

# **COMMENT PROCÉDER**

Sous « **Gestion de la soumission** », sélectionnez Gestion de la soumission et développez le dossier en cliquant sur le signe « + ». Le dossier se développera pour présenter trois boîtes de tâches :

- 1. Description et sommaire de la version : Cette boîte permet de gérer les différentes versions du fichier. Assurez-vous que des données exactes sont saisies dans la « Version de travail du destinataire », puisqu'il s'agit de la version soumise au ministère. Entrez une description dans la Version de travail du destinataire en cliquant sur la cellule, en entrant du texte et en cliquant sur le bouton Enregistrer.
- 2. Copie des données vers la version du destinataire visible par l'AF: Ce processus peut être utilisé si nécessaire pour que votre analyste financier (AF) puisse consulter vos données dans la Version de travail du destinataire. Il copie vos données de la Version de travail du destinataire dans la Version du destinataire visible par l'AF. Pour ce faire, sélectionnez « OUI » dans le menu déroulant sous « Êtes-vous sûr de vouloir remplacer toutes les données dans la version visible par l'AF? » et cliquez sur le bouton Enregistrer.
- 3. **Validation de la soumission et présentation pour approbation :** Le processus pour valider la soumission et la présenter pour approbation est le suivant :
  - Cliquez sur le nom du fichier sous l'en-tête : « Unité de planification »
  - Cliquez sur « Actions »
  - Sélectionnez « Valider »; si la colonne sous-statut indique « Données invalides », cliquez sur « Données invalides » et corrigez les erreurs qui y sont indiquées. Si la colonne sous-statut indique « Validé », passez à l'étape suivante. \*\* Assurez-vous de cliquer sur le nom de fichier réel sous « Unité de planification » et qu'il est physiquement sélectionné.
  - Cliquez sur « Actions ».
  - Cliquez sur « Changement de statut » et sélectionnez « Promouvoir ».
  - Cliquez sur « Ok ».
  - La soumission est envoyée et marquée pour l'approbateur. Le fichier est maintenant en mode « lecture seule » pour le modificateur, qui ne peut plus saisir ni modifier les données dans le fichier.
  - L'Approbateur ouvre alors une session dans SIFE, révise le fichier et modifie le statut à « Approuvé » afin de soumettre le fichier SIFE au ministère.

#### PRODUCTION DE RAPPORTS

Une fois les étapes 1 à 10 terminées, les données de la soumission des états financiers devraient être complètes.

Vous devez maintenant envoyer les **RAPPORTS** (version numérisée ou copie papier) des sections suivantes de la soumission « <u>ACTIVE</u> » de vos états financiers 2017-2018 dans SIFE 2.0 :

- Certificat signé
- Dépenses brutes rajustées signée
- Subvention signée

(Pour imprimer les rapports, allez à **SOUMISSION ENTRÉE ET REQUÊTE** → sélectionnez **RAPPORTS** et cliquer sur le rapport que vous voulez imprimer.)

Les rapports Dépenses brutes rajustées et Subvention, de même que le Certificat, doivent être imprimés à partir de la soumission « ACTIVE » dans le SIFE et signés par deux membres de votre entité qui sont autorisés à signer en son nom.

Veuillez numériser ces trois tableaux et les envoyer par courriel à :

### childcarefunding@ontario.ca

Vous pouvez aussi envoyer les copies papier signées par courrier postal à :

Chef, Unité du financement des services de garde d'enfants Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données Ministère de l'Éducation 900 rue Bay Édifice Mowat, 20<sup>e</sup> étage Toronto (Ontario) M7A 1L2

La date d'échéance pour les états financiers de 2017-2018 pour les programmes pour l'enfance et la famille est :

 Déclarants dont la période comptable se termine le 31 décembre 2017 (année civile)

(Votre période de déclaration au ministère est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ou du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2017)

Date d'échéance : Le 29 juin 2018

• Déclaration par année fiscale

(Votre période de déclaration au ministère est du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018)

Date d'échéance : Le 31 juillet 2018

# Réseaux régionaux de langue française (Votre période de déclaration au ministère est du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018) Date d'échéance : Le 31 août 2018

La soumission « active » confirme que votre entité a officiellement soumis le fichier du SIFE 2.0 de ses états financiers de 2017-2018 au ministère de l'Éducation.

# Besoin d'aide avec le SIFE 2.0?

Pour obtenir de l'<u>aide relative à l'utilisation ou à la navigation</u> sur le SIFE 2.0, veuillez contacter:

Soutien technique SIFE Téléphone : 416 326-8307

Courriel: efis.support@ontario.ca

Pour obtenir de l'<u>aide relative à la saisie des données</u>, veuillez contacter votre analyste financier :

Analyste financier	N° de tél.	Courriel
Adrienne Holtby	416 212-9216	Adrienne.Holtby@ontario.ca
Argen Elezi	416 326-5423	Argen.Elezi@ontario.ca
Danielle Learmonth	416 325-4753	Danielle.Learmonth@ontario.ca
David Geng	416 325-4861	David.Geng@ontario.ca
Justin Leung	416 212-8159	Justin.Leung@ontario.ca
Kiersten Lee	416 212-9218	Kiersten.Lee@ontario.ca
Sanjay Kiran	416 326-9667	Sanjay.Kiran@ontario.ca
Vanessa Yu Foon Moi	416 327-8492	Vanessa.YuFoonMoi@ontario.ca